Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit:

Séance publique du 28.04.2026

PRESENTS :
MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente;
M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN, F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA, C.CRINS, M.HUET, M.DEMASY, A.PIETTE, S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD, M.LHOTE, J.LAMBERT, Conseillers communaux;
J-Y.BROUET, Directeur général.

Projet de délibération

OBJET : C.P.A.S. – Comptes annuels 2025
Examen et approbation

Le Conseil Communal,

Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 21.04.2026 acceptant les comptes annuels de l'exercice 2025 du CPAS comme suit :

Résultat budgétaire

		Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés nets de l'exercice	+	9.052.812,43	43.495,14
Engagements de l'exercice	-	8.875.858,73	89.747,71
Excédent/Déficit Budgétaire	=	+ 176.953,70	- 46.252,57

Résultat comptable

		Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés nets de l'exercice	+	9.052.812,43	43.495,14
Imputations de l'exercice	-	8.875.858,73	89.747,71
Excédent/Déficit comptable	=	+ 176.953,70	-46.252,57

Compte de résultats

Produits	+	9.226.230,46
Charges	-	9.191.295,31
Résultat de l'exercice	= -	34.935,15

BILAN

Total bilantaire	7.205.230,89

Vu la loi organique des centres publics d'action sociale et notamment son article 112 ter ;

Vu la communication du dossier au Receveur régional faite en date du 14.04.2026 conformément à l'article L1124-40, §1, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional en date du … : 15/4/26 ;

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré par voix pour, voix contre et abstention ;

DECIDE

D'approuver les comptes annuels de l'exercice 2025 du CPAS tels que présentés.

Fait en séance publique, date que dessus.
PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
(s) J-Y. BROUET

La Bourgmestre,
(s) J. DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Directeur Général,
J-Y. BROUET

La Bourgmestre,
J. DEVILLE

Projet de délibération